

Du système formation et visites au conseil à l'exploitation agricole familiale au Bénin : rupture ou continuité ?

Ismail Moumouni
Guy Sourou Nouatin
Mohamed Nasser Baco

Université de Parakou
Faculté d'agronomie
Département d'économie et sociologie
rurales
BP 123
Parakou
Bénin
<ismailmm@gmail.com>
<gnouatin@yahoo.fr>
<nasserbaco@yahoo.fr>

Résumé

Le conseil à l'exploitation agricole familiale (CEF) est souvent considéré comme un successeur prometteur en Afrique de l'Ouest du Système formation et visites (SFV) qui a été depuis les années 1980 le principal système de vulgarisation. Cet article présente une analyse comparative des CEF et SFV en s'appuyant sur l'expérience du Bénin. Il en ressort, aussi bien du point de vue de ses principes que de sa démarche, que la mise en œuvre du CEF au Bénin présente bien des similitudes avec le SFV, qui est largement reconnu comme un système directif. Il est donc envisageable que les critiques futures de la pratique du CEF dans les pays en développement soient semblables à celles dont le SFV a été l'objet au cours de ces dernières décennies.

Mots clés : Bénin ; conseiller agricole ; exploitation agricole familiale ; formation agricole ; vulgarisation agricole.

Thèmes : économie et développement rural ; méthodes et outils ; systèmes agraires.

Abstract

From training and visits to advice for family farms in Benin: Break or continuity?

The advice to family farms is increasingly considered as a promising alternative in West Africa where the Training and Visits System has been the cornerstone of the extension systems since the 1980s. This paper presents a comparative analysis between the Training and Visits and the advice for family farms based on the Benin experience. With regard to its principles and approach, advice for family farms has many similarities with the Training and Visits which is widely accepted as a directing system. Future criticisms against the advice for family farm enterprises in developing countries may be similar to those of the Training and Visits.

Key words: advisory officers; agricultural extension; agricultural training; Benin; family farms.

Subjects: economy and rural development; farming systems; tools and methods.

Dans beaucoup de pays au sud du Sahara, la vulgarisation agricole est mise en œuvre par des organismes publics et privés, les projets de développement, les organisations non gouvernementales

(ONG) et les organisations professionnelles agricoles (OPA). Suite aux échecs des programmes de vulgarisation des années 1970 et 1980, principalement fondés sur un modèle *top-down* de l'innovation, sont apparues

Pour citer cet article : Moumouni I, Nouatin GS, Baco MN, 2011. Du système formation et visites au conseil à l'exploitation agricole familiale au Bénin : rupture ou continuité ? *Cah Agric* 20 : 376-81. doi : 10.1684/agr.2011.0514

Tirés à part : M.N. Baco

les approches participatives. Ces approches visent à impliquer davantage les producteurs dans la conception et la mise en œuvre de la vulgarisation afin d'orienter les services vers la satisfaction de leurs besoins. Dans la succession des approches de la vulgarisation, les nouvelles devraient tenir compte des insuffisances des précédentes pour éviter de reproduire les mêmes erreurs.

Le conseil à l'exploitation agricole familiale (CEF), introduit avec le soutien de la Coopération française au cours des années 1990, apparaît aujourd'hui dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre comme une approche innovante pour promouvoir la rationalisation économique des décisions des exploitations familiales (Faure et Kleene, 2004). L'amélioration des processus de prise de décision au niveau des exploitations peut en effet contribuer à la sécurité alimentaire et au développement local (Dugué et Faure, 2001 ; Djamen Nana *et al.*, 2003 ; Violas, 2005) à travers la gestion rationnelle des facteurs de production mobilisés par les producteurs.

Le Système formation et visites (SFV), introduit au Bénin en 1985 par la Banque mondiale, a constitué pendant longtemps le système dominant de vulgarisation (Tossou, 1996). Les résultats générés par le SFV restent insatisfaisants en grande partie parce qu'il est hiérarchique, dirigiste et peu flexible (Röling, 1995 ; Tossou, 1996 ; Anderson *et al.*, 2006). Actuellement au Bénin, la mise en œuvre du CEF se fait parallèlement à celle du SFV. Lancé dès les années 1990 et présenté comme une approche participative, le CEF devrait se démarquer du SFV du point de vue de ses principes et de sa démarche (Faure *et al.*, 2011). Mais s'est-il effectivement enrichi des expériences du SFV ?

Cet article a pour objectif d'identifier les ressemblances et dissemblances entre le CEF et le SFV à partir du cas béninois. Nous nous proposons de tester l'hypothèse selon laquelle le CEF présente plus de similitudes que de différences avec le SFV du point de vue de leurs principes et de leurs démarches d'intervention.

Après une présentation des cadres conceptuel et méthodologique de l'étude, nous exposerons l'historique de la mise en œuvre de ces approches puis nous en ferons une analyse comparative.

Cadres conceptuel et méthodologique

Cadre conceptuel

Le conseil est défini ici comme un processus de facilitation visant l'amélioration de la production ou de la gestion de l'exploitation : « *Le CEF permet de renforcer la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques en combinant innovations paysannes et innovations extérieures, à prendre de meilleures décisions pour atteindre les objectifs qu'il se fixe avec sa famille.* » (Dugue et Faure, 2001). Le CEF est donc une approche qui aborde les aspects techniques, économiques, financiers et décisionnels de l'exploitation pour en améliorer les performances. Le CEF est conçu pour rénover les systèmes de vulgarisation classique : « *La vulgarisation agricole est l'ensemble des activités de communication, information, démonstration et formation technique visant à "transférer" et diffuser dans un milieu d'agriculteurs des technologies nouvelles ou améliorées par rapport aux pratiques courantes de production, transformation et gestion.* » (FIDA, 2001). Le SFV est un mode d'organisation de la vulgarisation orientée vers la diffusion des techniques de culture et d'élevage. Le vulgarisateur reçoit pour ce faire de sa hiérarchie des messages techniques issus des institutions de recherche à transférer en milieu paysan. Il est aujourd'hui largement accepté que les besoins des producteurs vont au-delà de la seule diffusion d'informations sur les techniques agricoles. De ce fait, dans de nombreux pays, les vulgarisateurs sont de plus en plus appelés à « *penser en termes d'opportunité de marché, d'augmentation de revenus des producteurs et de gestion globale d'une exploitation agricole* » (Neuchâtel Group, 1999).

Méthodologie

Nous avons mis le CEF en perspective avec le SFV qui a été considéré comme la référence locale en matière d'approche directive d'intervention. Cette référence ne désigne pas ici la norme acceptable, mais plutôt une simple base historique de comparaison. La démar-

che globale a consisté à comparer les principes et les méthodes des deux approches telles que mises en œuvre au Bénin. Ces éléments de comparaison proviennent essentiellement d'informations obtenues à travers l'exploitation de données secondaires sur le CEF (Faure *et al.*, 2004 ; PAIMAF, 2006 ; MAEP, 2007) et sur le SFV (Benor *et al.*, 1984 ; Tossou, 1996 ; PAIMAF, 2006). Ils proviennent aussi du « *livre blanc* » présenté par le ministère de l'Agriculture comme « *une plate-forme nationale consensuelle qui doit désormais servir de socle stratégique et méthodologique pour l'élaboration de la politique nationale en matière de conseil aux producteurs...* » (MAEP, 2007). Les informations proviennent enfin d'une vingtaine d'entretiens semi-structurés menés avec les anciens et actuels responsables de projets impliqués aux niveaux national, départemental et communal dans la mise en œuvre du SFV et du CEF, et avec des paysans clients de ces approches.

Contextes historique et institutionnel du SFV et du CEF au Bénin

Bref historique du SFV

Le SFV visait à réorganiser la vulgarisation agricole assurée par l'Etat *via* les Centres d'action régionale pour le développement rural, devenus Centres régionaux pour la promotion agricole (CeRPA) en 2004. Un Centre disposait de représentations au niveau communal et villageois. À l'origine, le vulgarisateur avait pour mission de participer à l'organisation de tous services agricoles dont le producteur pouvait avoir besoin au niveau du village (information, formation, crédit, intrants, commercialisation). La mise en œuvre du Projet de restructuration des services agricoles lancée en 1992 a modifié l'organisation du SFV et réduit la mission des services publics de vulgarisation aux fonctions d'information et de formation (Tossou, 1996). Le vulgarisateur est formé tous les 15 jours par des techniciens de spécialités agronomiques diverses, qui eux-mêmes sont périodiquement « instruits »

par les chercheurs lors des sessions mensuelles de formation.

Bref historique du CEF

Le conseil en gestion, devenu par la suite conseil à l'exploitation agricole familiale, a connu une phase pilote au Bénin de 1995 à 1997 lors de la création du Centre de gestion des exploitations agricoles à l'université d'Abomey-Calavi. Le Projet d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation (PADSE [1998-2005]) s'est ensuite approprié la démarche dans une logique d'extension et de consolidation des acquis. Le CEF a alors été mis en œuvre par 5 ONG et 3 OPA qui ont employé une trentaine de conseillers et 120 animateurs-relais. Les animateurs-relais étaient des producteurs issus des premiers groupes d'apprentissage.

Les ONG et OPA prestataires ont recruté, formé et installé un conseiller par commune où plusieurs Groupements d'intérêt professionnel (GIP) de 25 producteurs ont été mis en place. Les conseillers ont formé et suivi chacun environ une centaine d'adhérents. Les animations au sein des GIP se faisaient en langue locale ou en français. Les

sessions trimestrielles de formation étaient organisées en faveur des conseillers, des animateurs-relais sous la supervision des cadres des organismes prestataires. Les producteurs participaient à des formations plus fréquentes et bénéficiaient de visites au champ. Les thèmes abordés concernaient la gestion de l'exploitation (trésorerie, évaluation des coûts de production et des marges, etc.) et la conduite des productions (gestion de stocks, allocation des facteurs de production, planification, etc.). Au total, 3 027 adhérents ont été formés. Ils sont issus de 29 communes sur les 77 que compte le Bénin et répartis sur l'ensemble du territoire (Violas, 2005). L'atelier sous-régional sur le conseil à l'exploitation agricole d'Afrique de l'Ouest et du Centre, tenu en novembre 2001 au Bénin, et l'atelier national sur le conseil de gestion à l'exploitation familiale d'avril 2003, ont permis de capitaliser ces expériences et de lancer les bases de la pérennisation des acquis. Le Projet d'appui aux dynamiques productives (PADYP [2008-2013]) vise actuellement une extension de la démarche à 18 000 producteurs. D'autres institutions, comme le Programme de renforce-

ment des organisations de producteurs de coton financé par l'Organisation néerlandaise de développement, sont aussi impliquées dans la mise en œuvre du CEF dans des zones géographiques différentes. Comme le PADYP, ces institutions utilisent des approches s'inspirant de celle du PADSE. Le CEF fait désormais partie du dispositif d'intervention du ministère de l'Agriculture du Bénin.

De grandes similitudes dans les démarches et logiques du CEF et du SFV

Des diagnostics différents, mais des similitudes dans les méthodes

Le *tableau 1* présente une synthèse comparative des démarches du CEF et du SFV. Il montre que ces deux

Tableau 1. Synthèse comparative entre le CEF et le SFV.

Table 1. Comparative synthesis between CEF and SFV.

Caractéristiques	CEF	SFV
Résultats des diagnostics participatifs	Pauvreté managériale : faible capacité de gestion (trésorerie, intrants, main-d'œuvre, récolte) et de décision (conduite des activités)	Pauvreté technique : inadéquation des techniques utilisées pour la conduite des cultures et des troupeaux
Objectifs	Aider à la prise de décision concernant la gestion des exploitations	Promouvoir de nouvelles techniques pour améliorer la production
Méthodes	Approche structurée et homogène sur l'ensemble des zones d'intervention	
	Transfert de techniques de gestion	Transfert de techniques culturelles
Public cible	Exploitants alphabétisés (ou en cours d'alphabétisation) regroupés au sein de GIP de 20 à 30 personnes	Tous types d'exploitants regroupés au sein de groupes de contact de 15 à 20 personnes
Outils	Plan de campagne, cahiers de caisse, récoltes, intrants, main-d'œuvre, fiche parcellaire, bilan, cahier d'activité du conseiller	Fiches techniques, champ de démonstration, cahier d'activité, carte de la zone d'intervention, ardoise murale
Organisation du travail	Formation en salle, échange d'expériences, entretien individuel, visite au champ	Formation lors d'ateliers, champ de démonstration, visite au champ

CEF : conseil à l'exploitation agricole familiale ; SFV : système formation et visites ; GIP : groupements d'intérêts professionnel.

Tableau 2. Démarches de mise en œuvre du CEF et du SFV.

Table 2. Implementation approaches of CEF and SFV.

Démarches	CEF	SFV
Prise de décision	Options managériales proposées par la structure d'intervention ou parfois développées avec les producteurs Unicité de l'approche managériale proposée quel que soit le type d'exploitation Adaptations des décisions selon les objectifs et contraintes du producteur	Options techniques proposées par la structure d'intervention ou parfois développées avec les producteurs Unicité du message technique quel que soit le type d'exploitation
Mise en œuvre de la décision	Suivi de l'utilisation des outils de gestion et contrôle des écarts entre le prévisionnel défini par le producteur et le réalisé	Suivi de l'utilisation des techniques et contrôle des écarts entre le recommandé et le réalisé
Évaluation des résultats	Évaluation individuelle et collective sur la base des résultats technico-économiques de l'exploitation	Évaluation collective sur la base des résultats techniques obtenus lors des démonstrations

CEF : conseil à l'exploitation agricole familiale ; SFV : système formation et visites.

démarches utilisent des méthodes similaires. Leurs différences résident dans les thématiques traitées. Cela apparaît à travers les diagnostics posés, le but visé, le groupe cible, les outils utilisés et l'organisation du travail. Les résultats des diagnostics participatifs sont relatifs à la gestion pour le CEF et aux techniques agricoles pour le SFV. De plus, le SFV se concentre sur le système de production alors que le CEF considère l'exploitation familiale dans sa globalité. Selon les conseillers CEF rencontrés, une autre spécificité de la démarche CEF serait la possibilité d'adapter des outils ou d'en créer de nouveaux. Cependant, l'analyse du tableau montre que la mise en œuvre du CEF est très structurée et uniforme alors que la démarche se veut participative et devrait s'adapter à la diversité des situations.

Le CEF semble ainsi promouvoir une organisation du conseil qui serait la même partout dans le pays et pour toute filière agricole. Bien que réfutant le conseil « passe-partout », il prône finalement une démarche universelle d'analyse et de prise de décision.

Les observations de terrain révèlent en revanche que le CEF présente l'avantage de la « divisibilité ». En fonction de ses préoccupations, le producteur peut choisir différents outils de gestion. Le journal de caisse, permettant d'enregistrer les mouvements d'argent, est par exemple l'outil le plus utilisé. Cette possibilité paraît

réduite en ce qui concerne les techniques de culture ou d'élevage diffusées par le SFV.

Le CEF opère donc comme un miroir à reflet imparfait car le producteur ne peut y voir son image qu'au travers des seules données socio-économiques relatives à son exploitation. Le miroir des chiffres tend à promouvoir la valeur de la rationalité économique en provoquant, par exemple, une réduction des dépenses cérémonielles ou ostentatoires liées au maintien des valeurs socioculturelles et à la cohésion sociale des communautés rurales (prestige, générosité). La perception du CEF comme « école de l'avarice » par certains producteurs traduit bien l'inconfort mental suscité par l'introduction d'une nouvelle valeur opposée à celle de la générosité.

Des démarches reposant sur des principes voisins

Selon le livre blanc, le CEF vise à accompagner les producteurs par : i) une aide à la prise de décisions pertinentes ; ii) un appui à la mise en œuvre des décisions prises ; et iii) l'évaluation des résultats obtenus. Les principes du CEF sont en pratique semblables à ceux du SFV (tableau 2).

Une mise en œuvre du CEF et du SFV reposant sur une contractualisation

Selon le livre blanc, la mise en œuvre du CEF se place dans une logique d'accompagnement méthodologique des ONG et OPA prestataires afin que ces acteurs puissent fournir un conseil aux producteurs. La mise en œuvre du CEF se fonde sur les principes de la contractualisation, de la subsidiarité, de la complémentarité, de l'adhésion libre et volontaire, de la confiance réciproque, et du cofinancement du conseil. Le SFV utilise certains de ces principes notamment la contractualisation, le cofinancement et la subsidiarité, mais à une échelle plus large (tableau 3).

La contractualisation occupe idéalement un rôle fondamental dans les dispositifs du conseil. Elle suppose la formulation de demandes par les bénéficiaires, souvent par le biais des OPA. Mais sont-elles réellement en mesure de formuler des demandes individuelles de producteurs ? Une telle logique contraste avec le caractère « individualisé et volontaire » dont le CEF se réclame. Sur le terrain, les responsables d'OPA rencontrent souvent des difficultés à faire émerger des besoins communs en regard de la diversité des problèmes individuels et parfois contradictoires des producteurs. Le dispositif de financement, prévu dans

Tableau 3. Principes de mise en œuvre du CEF et du SFV.

Table 3. Implementation principles of CEF and SFV.

Principes	CEF	SFV
Contractualisation	« Bon à payer » à délivrer par les producteurs au prestataire selon les services fournis et leur qualité (échelle locale)	MAEP engagé dans la contractualisation : Contrat entre l'AIC et le MAEP. L'AIC finance et le CeRPA organise (échelle nationale)
Cofinancement	La participation financière des producteurs se fait surtout à travers leurs organisations (pour l'achat des matériels de formation par exemple) (échelle locale)	Dans les zones de production cotonnière par exemple, la vulgarisation est cofinancée par les producteurs <i>via</i> l'AIC (échelle nationale)
Subsidiarité	Mis en œuvre du conseil par les ONG et OPA plus proches des exploitants	CeRPA est un service déconcentré car représenté jusqu'au niveau village
Complémentarité	Le conseiller oriente l'exploitant vers d'autres organismes pouvant fournir des services complémentaires	À travers un diagnostic participatif au niveau village, le CeRPA vise la recherche de synergie entre acteurs
Adhésion libre et volontaire	La demande et l'adoption de conseil sont un acte volontaire	L'appartenance à un groupe de contact est volontaire tout comme l'adoption d'une technique
Confiance réciproque	Le CEF est plus exigeant en capital de confiance car il pénètre plus l'intimité familiale	Le SFV est moins exigeant en capital de confiance car il pénètre moins l'intimité familiale

CEF : conseil à l'exploitation agricole familiale ; SFV : système formation et visites ; ONG : organisation non gouvernementale ; OPA : organisations professionnelles agricoles ; MAEP : ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; AIC : Association interprofessionnelle du coton ; CeRPA : Centres régionaux pour la promotion agricole.

le livre blanc pour être construit presque exclusivement autour du « Bon à payer », paraît de ce fait peu flexible et peu réaliste. Les producteurs devront ainsi délivrer des chèques à leurs prestataires selon les services fournis et leur qualité. Les expériences d'utilisation de « Bon à payer » dans d'autres pays (Katz, 2002) révèlent que cette approche ne connaît de succès que s'il existe d'une part une diversité de prestataires, et donc de la concurrence

entre eux, et d'autre part si le processus est conduit dans la transparence. Les conditions de succès d'une telle forme de contractualisation ne sont pas encore réunies au Bénin.

Faibles niveaux de participation des producteurs aussi bien en SFV qu'en CEF

Une comparaison des niveaux de participation des producteurs dans

l'identification des besoins, la conception et le choix des outils/techniques, la mise au point et la mise en œuvre des méthodes de vulgarisation et de conseil, l'évaluation des impacts entre le CEF et le SFV révèle des similitudes. Si les besoins des producteurs en techniques sont formulés par le vulgarisateur en SFV, leurs besoins en outils de gestion le sont par le conseiller en CEF (tableau 4), en fonction des « solutions » disponibles.

Tableau 4. Niveaux de participation des producteurs.

Table 4. Levels of farmers' participation.

Caractéristiques	CEF	SFV
Identification des besoins	Par les conseillers ou les vulgarisateurs avec une participation passive des producteurs	
Développement des outils et des techniques	La plupart des outils sont conçus sans les producteurs	Les producteurs abritent les expérimentations
Mise au point des méthodes	Par les organismes d'appui avec une très faible participation des producteurs	
Mise en œuvre des méthodes	Par les organismes d'appui avec une faible participation des producteurs	
Évaluation des impacts	Par les organismes d'appui avec une faible participation des producteurs	

CEF : conseil à l'exploitation agricole familiale ; SFV : système formation et visites.

Que ce soit avec le CEF ou le SFV, nous retrouvons le schéma du conseil par l'offre et non par la demande. Le fait que les producteurs participant au CEF soient amenés à choisir quelques-uns des multiples outils qui leur sont proposés confirme qu'il s'agit d'un conseil par l'offre. Le CEF vise implicitement à apprendre aux producteurs à réfléchir et à agir « rationnellement ». Ce faisant, tout comme le SFV, le CEF semble ignorer les connaissances locales, techniques pour l'un et managériales pour l'autre. Il est difficile d'imaginer des producteurs n'ayant auparavant aucune méthode empirique de prise de décision. Il est plutôt probable que leurs logiques, processus, outils d'analyse et de prises de décisions ne soient pas plus considérés dans la démarche de CEF, que les connaissances techniques endogènes ne l'avaient été quelques décennies plus tôt par le SFV.

Conclusion

Le CEF et le SFV s'intéressent à des thématiques différentes et complémentaires à l'échelle de l'exploitation. Tandis que le premier se propose de promouvoir le développement agricole par l'amélioration de la gestion, le second entend parvenir à cette fin par la promotion d'innovations agricoles. Mais du point de vue de ses démarches et de ses principes, le CEF ne semble pas s'écarter fondamentalement du SFV. Le SFV et le CEF présentent des similitudes qui laissent penser que leurs trajectoires de développement, au Bénin et probablement en Afrique au sud du Sahara, seront

semblables. Pendant que le SFV fait du champ technologique son domaine de prédilection, le CEF se positionne dans le champ managérial. La pratique du SFV et les résultats mitigés qu'il a produits durant ces deux dernières décennies ont révélé son caractère directif. À l'issue des deux prochaines décennies, le CEF pourrait se révéler tout aussi directif. On a souvent reproché ces dernières années au SFV de prendre insuffisamment en compte les connaissances techniques endogènes des producteurs. On pourrait reprocher au cours des prochaines années au CEF de ne pas valoriser suffisamment les logiques, connaissances et pratiques endogènes en management. Pour améliorer les chances du succès du CEF, il serait utile de prendre en compte les limites du SFV et d'opter pour une démarche de conseil fondée sur la demande et non sur l'offre. ■

Références

- Anderson, RJ, Feder, G and Ganguly, S. 2006. *The rise and fall of training and visit extension : an Asian mini-drama with an African epilogue*. World Bank Policy Research Working Paper 3928. Washington (DC) : World Bank. <http://www.givewell.org/files/DWDA%202009/Interventions/Agriculture/The%20rise%20and%20fall%20of%20training%20and%20visit%20extension.pdf>.
- Benor D, Harrison, JK, Baxter M, 1984. *Agricultural extension : The training and visits system*. Washington (DC) : World Bank. http://ps-survival.com/PS/Farming/Training_And_Visit_Extension_Agricultural_Farming_1984.pdf.
- Djamen Nana P, Djonnéwa A, Havard M, Legile A, 2003. Former et conseiller les agriculteurs du Nord-Cameroun pour renforcer leurs capacités de prise de décision. *Cahiers Agricultures* 12 : 241-5.
- Dugué P, Faure G, eds, 2003. *Le conseil aux exploitations familiales*. Actes de l'atelier sur le conseil aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre, 19 au 19 novembre 2001,

Bohicon, Bénin. Montpellier : Cirad éditions. http://afm.cirad.fr/documents/4_Services/conseil/FR/Actes_Cderom.pdf.

Faure G, Kleene, P, 2004. Lessons from new experiences in extension in West Africa : Management advice for family farms and farmers' governance. *The Journal of Agricultural Education and Extension* 10 : 37-49.

Faure G, Dugue P, Beauval V, 2004. *Conseil à l'exploitation familiale. Expériences en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Paris : GRET. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=520547.

Faure G, Rebuffel P, Violas D, 2011. Une analyse systématique des dispositifs de conseil à l'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest. *Cahiers Agricultures* 20 : 364-9. doi : 10.1684/agr.2011.0507.

FIDA, 2001. *Évaluation thématique vulgarisation agricole et appui à l'innovation paysanne en Afrique de l'Ouest et centrale : bilan et perspectives pour le FIDA*. Rome : FIDA. <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/ec/f/28/EC-2001-28-W-P-2.pdf>.

Katz E. 2002. Innovative approaches to financing extension for agriculture and natural resources management. Eschikon : LBL.

MAEP, 2007. *Livre blanc sur le conseil agricole au Bénin*. Cotonou : MAEP. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Benin_Livre_Blanc_Final_2007-2.pdf.

Neuchâtel Group, 1999. *Common framework on agricultural extension*. Neuchâtel Group. <http://www.g-fras.org/fileadmin/UserFiles/Documents/Frames-and-guidelines/New-paradigms/Common-Framework-on-Agricultural-Extension.pdf>.

PAIMAF, 2006. *Revue et analyse documentaire sur le conseil agricole au Bénin*. Cotonou : PAIMAF. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Benin_Revue_documentaire_C-agricole_PAIMAF_2006.pdf.

Röling N, 1995. What to think of extension?: a comparison of three models of extension practice. *AERDD Bulletin* (édition francophone).

Tossou CR, 1996. *Les acteurs et les réformes institutionnelles : une analyse de l'expérience béninoise en matière de professionnalisation de la vulgarisation*. Série d'Economie et de Sociologie Rurales 5.

Violas D, 2005. *Tests de conseil à l'exploitation familiale : échanges d'expériences et appui à la mise en œuvre*. Rapport de mission. PADSE. www.interreseau.org/.../Mali_Benin_Cef_tests_Rapport_Mission_Violas_2005_parties_II_III.doc.